



LE BUDGET 2017 À LA LOUPE



Malgré un contexte financier tendu (baisse des dotations d'Etat, contexte économique difficile), la Communauté de Communes du Thouarsais maintient sa politique de développement des services et équipements à destination de ses habitants et des entreprises. Un budget 100% au service du territoire...

La mise en œuvre du projet de territoire

Après une adoption en juin 2016, la mise en œuvre des 4 axes du projet de territoire se poursuit et se traduit dans son budget 2017.



1 Forger une identité partagée du territoire

Après le déploiement de la marque de territoire, un nouveau site Internet va être conçu en 2017 et la signalétique des zones économiques revue, afin d'être en adéquation avec la marque de territoire.



2 Valoriser un art de vivre en s'appuyant sur nos patrimoines, nos services et nos associations

Au-delà des projets déjà engagés en 2016 (SCoT⁽¹⁾-PLUi⁽²⁾, Pôle Petite Enfance), la Communauté de Communes du Thouarsais va développer de nouveaux projets au service de la population :

- **Construction d'un cinéma à Thouars** : étude en 2017, travaux prévus en 2018-2019.
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** : opération d'une durée de 6 ans permettant de rénover 110 logements sur les communes de Thouars, Saint-Jouin de Marnes, Val en Vignes, Saint-Varent et Bouillé-Loretz. Les porteurs de projet peuvent ainsi bénéficier de subventions de la CCT, de la commune concernée et de l'ANAH.
- **Réhabilitation de la piste d'athlétisme et des vestiaires de rugby** : démarrage de l'étude en 2017, travaux prévus en 2018 et 2019.
- **Construction d'un aménagement de deux terrains familiaux** à Saint-Varent permettant la sédentarisation des gens du voyage.



3 Organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire

Fin 2016, la Communauté de Communes a adhéré au Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », qui est chargé de mettre en œuvre le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres. A partir de 2018, la participation au déploiement de la **fibre optique** représentera une dépense de 100 000 € par an, pendant 5 ans, pour la collectivité.

Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes propose une **offre de mobilité** à tous ses habitants. Celle-ci permet de se rendre sur Thouars et/ou sur Saint-Varent du lundi au vendredi, selon des tranches horaires préétablies (voir article p.6).

La Communauté de Communes a récupéré en début d'année la **gestion de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE)**. A ce titre, une étude va être lancée en 2017 afin de définir une priorisation des travaux à réaliser en 2018 pour les voiries des ZAE.

En plus des aides économiques habituellement octroyées tous les ans, la collectivité va engager en 2017 l'étude d'aménagement du secteur de la gare de Thouars (en face du Pôle Santé) afin d'y accueillir des **ateliers relais et une pépinière d'entreprises**.



Une fiscalité ménage stable



Les impôts ménages hors TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) vont rester stables en 2017, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité pour les foyers du territoire.

10 859 526 €

C'est le montant prévisionnel de la fiscalité directe à percevoir en 2017, dont voici la répartition :

Fiscalité des entreprises

Fiscalité des foyers

58,43%

41,57%



www.marque-thouarsais.fr
Retrouvez le Projet de Territoire en détails

⁽¹⁾ SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

⁽²⁾ PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



BON A SAVOIR

- Une étude de **réorganisation du service de collecte des déchets ménagers** est en cours, afin d'uniformiser et d'optimiser le service rendu sur le territoire. Les résultats sont attendus en 2017 pour une mise en œuvre en 2018. Par ailleurs, la collectivité s'est également engagée dans un **programme « Zéro Déchets, Zéro Gaspillage »** dont l'objectif est de réduire la production de déchets sur le territoire et promouvoir l'économie circulaire.

- Afin de préserver nos espaces naturels, la collectivité s'est notamment engagée dans **un plan de lutte contre le Xénope** (amphibien). Ainsi la collectivité est devenue chef de file sur l'ensemble du territoire de prolifération de cette espèce exotique envahissante, territoire qui s'étend au-delà des frontières de la collectivité.

- Après l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement collectif sur une large partie de son territoire, la Communauté de Communes va engager en 2017-2018, d'importants **travaux de réhabilitation de son patrimoine**. En effet de nombreux ouvrages sont vieillissants et nécessitent des travaux lourds afin de maintenir la qualité du traitement et du rejet des eaux usées.

Etre LE territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement

Afin d'atteindre cette ambition en matière d'énergie positive, la Communauté de Communes poursuivra ou engagera les initiatives suivantes :

- **Labellisation CITERGIE** : Elle est destinée aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. La demande de labellisation sera réalisée en 2017
- **Plateforme de la rénovation** : Créée avec les Communautés d'Agglomérations du Niortais et du Bocage Bressuirais, cette plateforme a pour objectif de faciliter les projets de rénovation énergétique des particuliers en dispensant un accompagnement personnalisé afin de réduire au mieux le poids des factures énergétiques en transformant les logements

en Bâtiment Basse Consommation (BBC).

- **TEPOS⁽¹⁾ / AGRITEPOS** : Ces deux dispositifs ont pour objectif d'accompagner les entreprises et le monde agricole à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

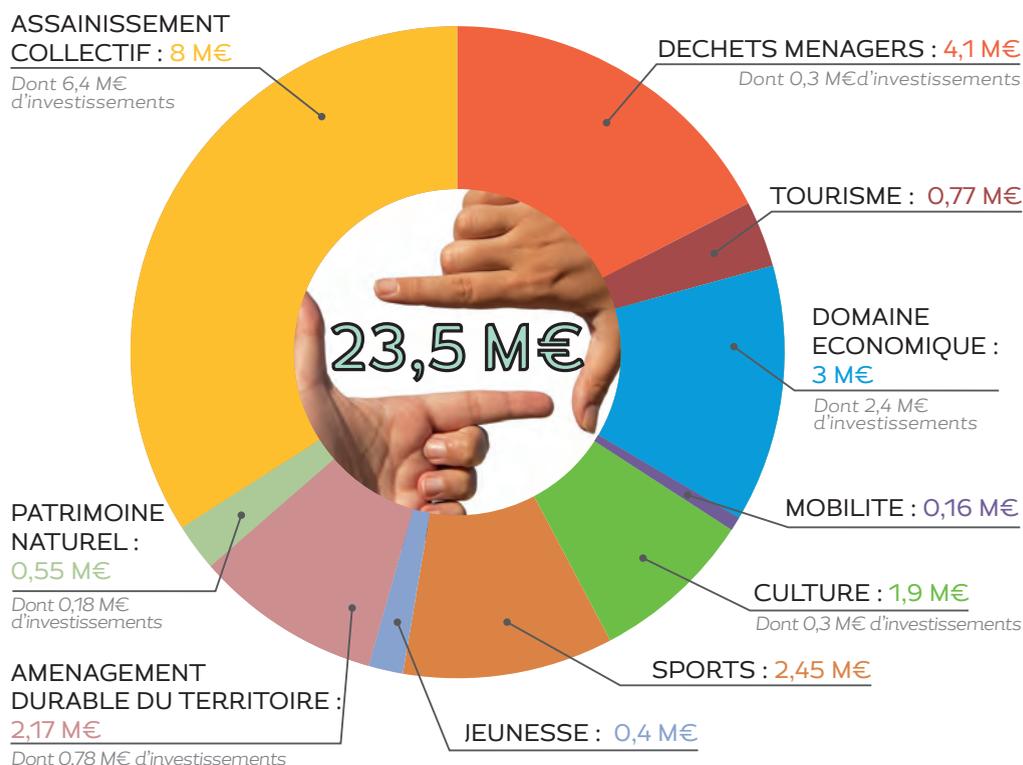
- **TEPCV⁽²⁾** : Ce dispositif vise à favoriser les énergies renouvelables et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Il se concrétisera en 2017 par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communautaires, la construction de bâtiments à énergie positive (Pôle Petite Enfance, Pépinière d'Entreprises) et l'acquisition de vélos électriques.

⁽¹⁾ TEPOS : Territoire à Energie POSitive

⁽²⁾ TEPCV : Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte

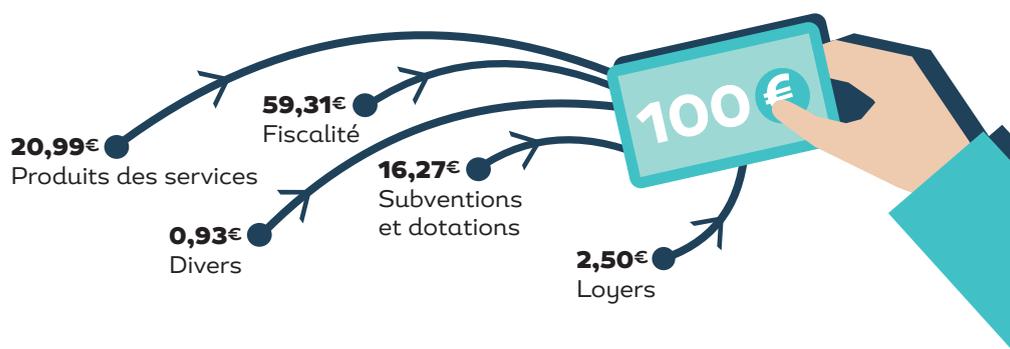
Les chiffres clés du budget 2017

BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS



RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Les recettes de votre collectivité sont constituées par le Budget Principal, l'assainissement collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, le chauffage des réseaux de chaleur, les sites d'hébergement Le Châtelier et Adillons Vacances, les loyers du Pôle Anne Desrays, l'Atelier Relais, Pôle Emploi, les déchets ménagers, les transports et les Zones d'Activités Économiques. Pour 100 € de recettes, en voici leur provenance.

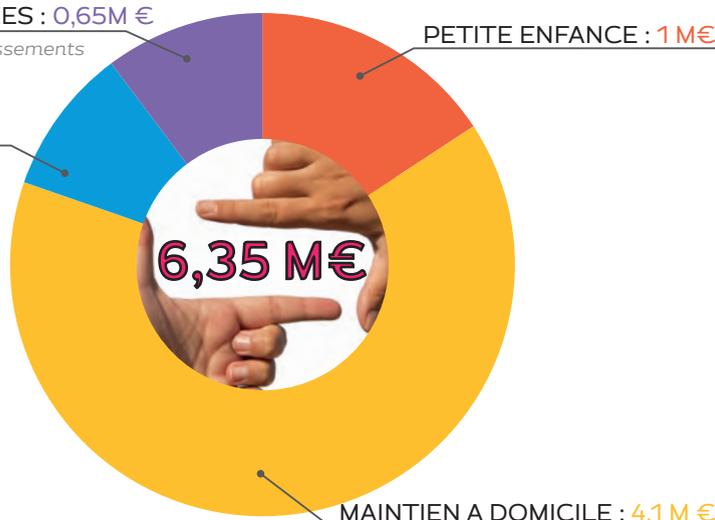


BUDGET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU THOUARSAIS

HEBERGEMENTS POUR PERSONNES AGEES : 0,65M €
Dont 0,18 M€ d'investissements

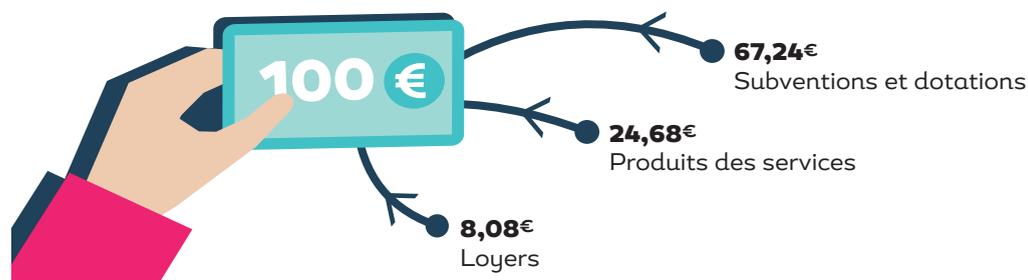
PETITE ENFANCE : 1 M€

CHANTIER D'INSERTION : 0,6 M €



RECETTES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU THOUARSAIS

Les recettes de votre collectivité sont constituées par le Budget Principal, le Village Retraite de St-Varent, la MARPA Les Cerisiers Blancs de Cersay, les soins et les services de soins infirmiers à domicile (SAD et SSIAD). Pour 100 € de recettes, en voici leur provenance.



Le CIAS... ...en chiffres

40 salariés à l'année

environ au chantier d'insertion du CIAS qui comporte 3 domaines : maçonnerie, espaces verts, faïencerie.

33 logements

à destination des personnes âgées à St-Varent

22 logements

à la MARPA « Les Cerisiers blancs » de Cersay (résidence autonomie)

64 places d'accueil

en structure petite enfance (71 à partir de novembre)

800 bénéficiaires

environ pour le service d'aide à domicile

40 patients

environ pour le service de soins infirmiers à domicile

NOUVEAU

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les bénéficiaires du service d'aide à domicile se voient ouvrir des droits à un crédit d'impôt et non une réduction d'impôt sur leur facture. Ainsi, une heure d'aide à domicile facturée 20 € par le CIAS ne coutera que 10 € après crédit d'impôt.

Ce dispositif concerne aussi les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu.